

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Interpellation (ordinaire)  
**Titre :** Quelle protection des fonctionnaires de la Ville en cas de violence de la part de tiers ?  
**Initiant-e(-s) :** Pauline BLANC

---

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Le contexte actuel laisse penser au groupe PLR que l'on fait face à une augmentation de la violence physique et verbale de la part de tiers envers les employés de la Ville de Lausanne. L'on sait pertinemment que le Corps de police, par exemple, en est victime de plusieurs manières, et à plus forte raison depuis quelque temps. Les employés d'autres services ne sont bien malheureusement pas être épargnés.

Il convient de faire un état des lieux sur les attaques subies par les fonctionnaires afin de pouvoir examiner l'adéquation de la réaction de la Municipalité face à ces actes hostiles voire violents que subissent ses employés.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité demande-t-elle qu'elle soit systématiquement informée lorsqu'un fonctionnaire subit une attaque de tiers dans le cadre de ses fonctions ?
  2. Quel est le nombre d'attaques de tiers subies par des fonctionnaires dont la Municipalité a connaissance en 2023 ? Et en 2024 ? Et dans chaque dicastère distinctement ?
  3. La Municipalité constate-t-elle une augmentation de la violence tant verbale que physique de tiers auprès de ses employés ?
  4. De quelle nature sont les attaques de tiers subies ?
  5. Dans quels cas les attaques ont fait l'objet d'une dénonciation pénale ou d'une plainte pénale ?
  6. Quelle est la position, respectivement réaction, de la Municipalité lorsqu'elle a connaissance de telles attaques ?
  7. Quel soutien (sous-entendu de toutes les formes envisageables) offre la Municipalité dans de tels cas ?
-

# Conseil communal de Lausanne

---

Signataire(s) :